



**Rapport annuel
2024**

Contenu

- 1** Avant-propos du président
- 2** Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2024 de la Coopérative USS Assurances
- 10** Dicastère assurances
- 12** Rapport des sinistres 2024
- 13** Tablette des sinistres sur plusieurs années
- 14** Sécurité & prévention
- 15** Développement des affaires
- 16** Comptes annuels 2024
- 18** Annexe aux comptes annuels
- 19** Proposition sur l'utilisation du bénéfice au bilan
- 20** Rapport de l'organe de révision
- 22** Membre d'honneur Hans-Rudolf Gloor †
- 23** Direction administrative
- 24** Comité
- 26** Organisation USS Assurances

Avant-propos du président



Les tensions géopolitiques ont continué à augmenter l'année dernière, alors que nous pensions tous les avoir surmontées. Le monde semble partir à la dérive. Dans cet environnement incertain, nous devrions avoir confiance dans le fait que la solidarité et le bien commun sont les clés du succès. Nos racines coopératives y contribuent largement. Mais nous sommes également confrontés à de nouveaux défis. Dans ce contexte, la continuité est importante, si bien que nous n'avons dû remplacer que Marzio Landis par Paolo Papa lors des élections de renouvellement général.

Au début d'une nouvelle législature, nous avons redéfini et adapté nos objectifs stratégiques. Notre devise: poursuivre ce qui a fait ses preuves et être ouvert à la nouveauté, aura certainement tout son sens à l'avenir. Nos valeurs telles que la sécurité, la transparence, l'orientation client, la fiabilité et l'innovation doivent nous accompagner.

L'exercice financier 2024 s'est bien déroulé. En raison de l'augmentation des paiements pour sinistres, des dépenses de sponsoring et des coûts informatiques, nous devons présenter un résultat annuel plus faible. En revanche, les placements financiers se sont constamment redressés depuis 2023, de sorte que nos actifs ont augmenté.

La loi révisée sur la surveillance des assurances (LSA) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle réglementation représente pour nous de grands défis et complique nos activités quotidiennes.

Les sinistres ont évolué dans le cadre habituel, à l'exception de l'accident mortel de Röschenz, où nous avons pu offrir à la famille éprouvée nos prestations complémentaires en cas d'accident conformément à nos Conditions générales d'assurance, ainsi qu'un recours de la Suva, que nous avons réglé selon nos attentes après de longues tergiversations, de sorte que la société de tir concernée a pu être indemnisée. La sécurité et la prévention n'ont pas non plus été négligées.

Pour finir, il me tient vraiment à cœur de remercier chaleureusement ma collègue et mes collègues du comité directeur ainsi que toute la direction administrative, sous la conduite experte de Sepp Rusch. Il me plaît également de souligner l'excellente et très agréable collaboration avec le DDPS, la SAT et les officiers fédéraux de tir. Je n'oublie pas non plus la FST et toutes les autres associations, que je remercie chaleureusement. Je profite de l'occasion pour féliciter la FST à l'occasion de son 200^e anniversaire. Tout particulièrement pour la cérémonie à Aarau. La fête du jubilé a été un point culminant absolu. La FST s'est surpassée. Il est toutefois dommage que le tir sportif ne soit pas le chouchou de la télévision suisse. La population suisse aurait bien mérité un reportage plus long sur cette fête grandiose.

Merci à vous, chers membres de la coopérative, pour votre grand engagement, votre soutien, votre compréhension et le paiement ponctuel des primes d'assurance. Dans cet esprit, je vous souhaite une bonne santé, du bonheur et une saison de tir 2025 réussie et sans accident.

Rudolf Vonlanthen
Président USS Assurances

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2024 de la Coopérative USS Assurances

Date: Vendredi 26 avril 2024

Lieu: Centre de la Culture et des Congrès,
Aarau

Heure: 17.00 heures

Ordre du jour

1. Salutations, constitution, élection des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 avril 2023 à Guin FR
Proposition: acceptation du procès-verbal
3. Rapport annuel 2023
Proposition: acceptation du rapport annuel
4. Acceptation des comptes 2023 et attribution du bénéfice au bilan 2023
Les comptes annuels 2023 supplémentaires présentés selon Swiss GAAP FER peuvent être consultés ou demandés auprès du directeur administratif
 - a) Rapport de l'organe de révision
 - b) Acceptation des comptes annuels et décision sur l'attribution du bénéfice au bilan
Proposition: Acceptation des comptes annuels avec un bénéfice au bilan de CHF 160'656.12, inclus le report de l'année précédente, et attribution du bénéfice au bilan ceci selon la proposition qui se trouve dans le rapport annuel.
5. Décharge au comité
Proposition: accorder la décharge
6. Élections
 - 6.1. Réélection des membres du comité.
Proposition: Rudolf Vonlanthen, Stefan Zahler, Joel Haefeli, Peter Schneeberger, Ursula Schönenberger
 - 6.2. Élection d'un nouveau membre du comité en remplacement de Marzio Landis.
Proposition: Paolo Papa, Augio, GR
 - 6.3. Réélection du président.
Proposition: Rudolf Vonlanthen

6.4. Réélection de l'Organe de révision pour la durée d'une année.

Proposition: Balmer-Etienne AG, Lucerne

2. Honorariat

3. Divers

Rudolf Vonlanthen, Président de la Coopérative USS Assurances salue les personnes présentes à cette 136^e Assemblée des délégués ordinaire et donne quelques indications d'ordre organisationnel.

Monsieur Peter Gautschi, Président de l'Association de tir sportif argovienne salue les délégués et invités.

Réflexions personnelles du Président de l'USS

Nous vivons dans un monde qui n'est pas devenu plus sûr, les conflits ne sont pas résolus par la discussion mais dégénèrent en guerres cruelles. Il est agréable de vivre dans une Suisse sûre, même si tout le monde n'a pas encore compris que la sécurité n'est pas juste offerte, mais que nous devons faire quelque chose pour l'obtenir.

En cette période de turbulences permanentes, nos structures coopératives ont fait leurs preuves. Notre stratégie à long terme, qui consiste à répondre aux besoins des clients et à proposer des produits sur mesure aux tireuses et tireurs et à leurs sociétés, a porté ses fruits.

Le développement de notre présence, l'approche de nouveaux groupes cibles et la révision du système de contrôle financier et du système de contrôle interne (SCI), sans oublier la révision du règlement de placement et la réorganisation de la direction, ont été autant de mesures qui ont permis d'atteindre nos objectifs.

Sur le plan financier, nous avons subi une douloureuse dépréciation en raison du déclin du CS. Il est tout simplement inquiétant que, d'une part, des managers perçoivent des bonus malgré leurs erreurs et que, d'autre part, des obligations que l'on croyait

en sécurité soient amorties par la FINMA. Si la FINMA n'avait pas pris autant de temps à observer et avait assumé ses obligations de surveillance comme elle le fait chez nous, nous n'en serions sans doute pas là. La FINMA a raté le sauvetage du CS. Nous avons enregistré une légère augmentation des contrats d'assurance de protection juridique. L'année dernière, nous avons dû traiter au total 25 cas juridiques difficiles. Ces derniers mois, ce sont surtout des cas juridiques concernant des nuisances sonores apparentes et des procédures de permis de construire à proximité de stands de tir qui ont donné lieu à des conflits. Autant de revendications qui ont finalement pour objectif la disparition des stands de tir. Une raison suffisante pour conclure une assurance de protection juridique afin de protéger la société de tir, ses fonctionnaires et ses membres. L'union fait la force ! C'est ce qu'a montré notre unité lors de la motion du conseiller aux Etats Werner Salzmann. Les tireurs se sont battus avec succès contre le doublement du prix de la GP 11. Le Parlement, majoritairement bourgeois, ne voulait pas affaiblir la volonté de défense et a approuvé la motion Salzmann. Pour rester performantes à l'avenir, toutes les organisations de tir intéressées doivent tirer à la même corde.

C'est notre droit d'optimiser les impôts et c'est donc notre devoir de chercher de bonnes solutions réalisables. Après les premières bonnes discussions avec l'administration fiscale d'Appenzell Rhodes-Intérieures (le nouveau siège de notre directeur, comme chacun sait), nous avons finalement dû abandonner l'idée de changer de siège et d'économiser ainsi une somme d'impôts considérable à l'avenir, car le canton d'Appenzell n'a finalement pas voulu nous donner les garanties nécessaires. Apparemment, le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures n'a pas besoin de nouvelles sources de financement.

Nous restons ouverts et flexibles sur ce point. Pour terminer, il me tient à cœur de vous remercier tous, chers coopérateurs, pour votre fidélité, votre grand engagement en faveur du tir et la confiance que vous nous témoignez en permanence. J'adresse mes sincères remerciements à mes collègues du comité ainsi qu'à l'ensemble de la direction adminis-

trative, sous la conduite compétente de Sepp Rusch. Je tiens également à souligner et à remercier chaleureusement la bonne et fructueuse collaboration avec le DDPS, le SAT, les officiers fédéraux de tir ainsi que la FST et toutes les autres associations.

« Nous, l'USS – protégeons les tireurs – hier, aujourd'hui, mais aussi demain! »

C'est dans cet état d'esprit que je vous souhaite une bonne santé, du bonheur, beaucoup de bons moments et une saison de tir 2024 réussie et sans accident!

A la mémoire de nos défunts

Nous ne sommes que des invités sur terre, et nous marchons sans repos, avec parfois bien des peines, vers la patrie éternelle. Et quand nous sommes fatigués, Dieu, dans sa bonté, allume une lumière pour nous, et nous retrouvons notre maison.

Au début de notre assemblée, nous souhaitons rendre hommage à tous les tireurs et à tous ceux qui ont perdu un être cher au cours de l'année écoulée. Je mentionnerai à titre de représentant notre membre du comité administratif Germain Beucler. Germain a occupé les fonctions les plus diverses au service des sociétés et des associations de tir. En 2008, il a été élu à la direction de l'USS. Pendant toutes ces années, Germain a été responsable de la traduction et de l'archivage. Nous pleurons la perte d'un camarade et ami responsable, serviable et attachant. Nous pensons également à nos chers membres d'honneur Willy Häsler et Hans Isler. Au nom de la grande famille des tireurs, j'exprime notre profonde sympathie à toutes les familles touchées. Rudolf Vonlanthen demande à chacun de se lever de son siège pour honorer la mémoire de nos chers disparus avec beaucoup de gratitude et de respect. La musique des cadets d'Aarau, sous la direction d'Alex Hilber, nous joue un morceau à la mémoire de nos défunts.

Rudolf Vonlanthen remercie la musique des cadets d'Aarau pour ses sonorités harmonieuses. Il souhaite à tous de continuer à avoir du succès et du plaisir à faire de la musique.

1. Salutations, constitution, élection des scrutateurs

Un salut tout particulier est adressé aux nombreux représentants des autorités, de l'armée, des associations de tir, invités ainsi qu'aux membres d'honneur méritants et aux représentants des médias.

Représentants militaires:

Monsieur le brigadier Jacques Rüdin,
Président de la Conférence fédérale de tir
Madame Katrin Stucki, cheffe SAT
Monsieur Olivier Jacot-Guilliammod,
Expert des places de tir
16 officiers fédéraux de tir

Comité FST:

In corpore, sous la conduite de son président Luca Filippini et du nouveau directeur administratif Silvan Meier

Les représentants des diverses sociétés sportives de tir de toute la Suisse:

Monsieur Beat Abgottspon, ASTV
Monsieur Jacques Dessemontet, Association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs
Monsieur Marcel Ochsner, Président ASM

Invités:

Franziska Karlen, Directrice du Musée suisse du tir
Urs Schönenberger, Assurance militaire
Andrea Werner-Schmidt, Assurance militaire
2 membres d'honneur de l'USS Assurances

Représentants de la presse:

Monsieur Heinz Bolliger,
Roi du tir et président d'honneur ASM
Monsieur Philipp Ammann,
Chef communication FST

Plusieurs personnes ont dû s'excuser. Nous en prenons acte. Joel Haefeli, membre du comité de l'USS, est mentionné nommément au nom de toutes les personnes excusées. Il suit actuellement des études postgrades auprès de la justice militaire. Cependant, c'est avec plaisir que nous constatons votre nombreuse présence, Mesdames et Messieurs.

Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour envoyé en temps voulu avec l'invitation du 9 mars 2024.

Constitution

Présidence: Rudolf Vonlanthen
Procès-verbal: Maggie Mesmer
Contrôle: Stefan Zahler, Rolf Schmutz
Traduction: simultanée

Vérificateurs

L'Assemblée élit les vérificateurs suivants:
– Jürg Weber, SG Beinwil am See
– Walter Brändli, MS Oetwil am See
– Petra Jeanneret, KSV Uri

Présences

Comité	5
Délégués	185
Total ayants droit au vote	190
Majorité absolue	96
Direction administrative	8
Membres d'honneur sans droit de vote	2
Invités	50
Organe de révision	1
Total des présences	251

En cas de vote ou d'élection à bulletin secret, le bureau de vote et d'élection est constitué par: Stefan Zahler, membre du comité USS, Rolf Schmutz, directeur administratif adjoint/contrôle et les scrutateurs élus.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 avril 2023 à Guin FR

Le procès-verbal a été rédigé par la secrétaire Maggie Mesmer. Il est disponible en allemand et en français et peut être consulté aux pages 2 à 9 du rapport annuel 2023.

La parole n'est pas demandée sur le procès-verbal. Décision: Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les délégués. Le président remercie Maggie Mesmer et Sepp Rusch pour la rédaction du procès-verbal.

3. Acceptation du rapport annuel 2023

Le rapport annuel 2023 a été envoyé aux délégués en même temps que l'invitation du 09 mars 2024. Il est complet et reflète de manière transparente l'exercice 2023, qui a été chargé et mouvementé. La parole n'est pas demandée sur le rapport annuel. Décision: Le rapport annuel 2023 est approuvé à l'unanimité.

Rudolf Vonlanthen adresse ici un grand merci à Monsieur Sepp Rusch pour sa gestion compétente. Le même grand merci est adressé à son adjoint, Monsieur Rolf Schmutz, et à tous les membres de la direction administrative pour leur engagement bénévole infatigable et leur excellente collaboration. Il demande aux personnes présentes d'honorer comme il se doit cet engagement par des applaudissements nourris.

La parole est donnée au directeur administratif Sepp Rusch pour la présentation des résultats réjouissants de la coopérative:

Introduction

L'année 2023 a commencé comme l'année 2022 s'est terminée – avec la question: comment cela peut-il finir? La guerre, les crises, la terreur, la souffrance et la détresse ont été les compagnons de tous les jours. Nous le savons tous et le connaissons, l'opinion publique accorde plus d'attention aux informations négatives qu'aux informations positives.

Être là les uns pour les autres, vous vous souvenez peut-être de la devise de l'année dernière.

Nous constatons que le fait «d'être là les uns pour les autres» laisse de nombreuses expériences positives et un bon sentiment. On se sent même presque un peu patriote. La question qui se pose maintenant est la suivante: que signifie le terme patriotique?

La phrase suivante est de Gottfried Leibniz, un philosophe et scientifique allemand qui a vécu entre 1646 et 1716:

«**Les patriotes sont des personnes sans compétences officielles qui se soucient du bien commun.**»

Personnes sans compétences officielles qui se soucient du bien des autres – qu'est-ce que cela signifie? La question est parfaitement adaptée à notre époque, où nous avons parfois du mal à mettre les choses au point et à donner du contenu aux concepts. Il existe de nombreux termes pour une définition:

Le travail citoyen, l'entraide, l'engagement civique, le bénévolat, le volontariat - ce ne sont que quelques exemples. Je ne souhaite pas participer à une querelle d'interprétation et je sais aussi que ces termes ne se recoupent pas totalement. Je me risque néanmoins à tenter d'expliquer ces termes:

Le travail citoyen est un terme qui désigne des concepts très différents pour l'exercice d'activités d'intérêt public pour lesquelles il n'existe pas de marché du travail régulier.

On appelle engagement citoyen l'engagement volontaire des citoyens, non orienté vers des avantages financiers, en vue d'atteindre des objectifs communs. Contrairement à l'action de l'administration ou de l'État, ce sont les citoyens eux-mêmes qui prennent les choses en main.

Les groupes d'entraide sont des regroupements auto-organisés de personnes qui ont le même problème ou la même préoccupation et qui souhaitent agir ensemble pour y remédier.

De nombreuses personnes connaissent bien les termes de bénévolat et de volontariat. Le bénévolat, c'est bien plus qu'une simple description d'état. On entend que celui qui s'engage ne cherche pas à obtenir des avantages matériels. Il apparaît clairement que quelqu'un assume une tâche alors qu'elle n'est pas exigée ou attendue de lui. On ne voit pas toujours assez l'importance de telles prestations. Il ne suffit pas d'y penser. Le travail bénévole a besoin de soutien au quotidien. Il a besoin d'échanges, de suggestions et d'impulsions. Le bénévolat construit des ponts au sein d'une société et entre les sociétés. Entre les plus riches et les plus pauvres, entre les plus âgés et les plus jeunes. Et la volonté d'aider les autres ne s'arrête nulle part. On entend parfois dire que les bénévoles et les volontaires sont les bouche-trous d'une économie ou d'un État qui se

désengagent. Certains craignent que le bénévolat ne se substitue au travail rémunéré et ne conduise à la disparition d'emplois rémunérés.

Je pense que les deux sont faux. L'économie et l'État ne doivent pas et ne peuvent pas assumer eux-mêmes toutes les tâches et les faire leur. L'économie et l'État ne doivent pas se désengager de leurs responsabilités en matière d'égalité des chances et de justice sociale. Mais il y a des services que la société de services ne peut ni acheter ni payer, mais qui doivent malgré tout être fournis si notre société ne veut pas mourir de froid.

Nous savons tous que le bénévolat est en train de changer. Ou mieux dit: les conditions dans lesquelles le travail bénévole se déroule ainsi que les structures du bénévolat changent. Ce ne sont pas seulement les bénévoles eux-mêmes qui changent, mais la volonté de faire quelque chose pour la communauté. Notre société est devenue plus froide, plus égoïste et plus impitoyable. La volonté de ceux qui s'engagent bénévolement est en baisse. Mais qu'est-ce qui a changé? Est-ce que ce sont les conditions dans lesquelles le bénévolat se déroule? Ou peut-être est-ce la réglementation obsédée par les détails, le sentiment de contrôle du contrôle, le sentiment de tutelle? Est-ce que ce sont là les raisons qui conduisent à une grande irritation? Nous ne le savons pas tous exactement! Nous ne savons pas comment aborder ces questions ouvertes! En même temps, nous espérons que la conscience du bénévolat ne sera pas oubliée! L'échange d'expériences dans le cadre d'activités bénévoles donne toujours lieu à de nouvelles impulsions et suggestions. Nous espérons que ces impulsions et suggestions attireront davantage l'attention sur l'importance du travail bénévole. Une reconnaissance pour tous ceux qui font tout simplement quelque chose. Je souhaite que ces réflexions éveillent la curiosité et l'intérêt des gens à soutenir le travail bénévole et à faire quelque chose eux-mêmes.

Permettez-moi de terminer par une citation appropriée de «Richard von Weizsäcker», un ancien homme politique allemand:

«Nos descendants ne nous demanderont pas quelles visions de l'avenir nous leur avons préparées. Ils voudront savoir selon quels critères nous avons aménagé le monde que nous leur avons laissé».

Je tiens à remercier toutes les personnes, et en particulier celles qui sont ici présentes, qui s'engagent quotidiennement dans une fonction bénévole avec un grand engagement personnel.

Dommages

Heureusement, nous avons été, en 2023, épargnés par des sinistres graves. Nous constatons que les recours des assurances-accidents augmentent. Actuellement, nous sommes occupés par un sinistre avec recours datant de 2020. La statistique détaillée des sinistres est présentée dans le rapport annuel 2023. Les dépenses pour les sinistres se sont élevées à CHF 21'435.40, soit moins que les CHF 26'033.85 de l'année précédente.

Les provisions pour les sinistres non encore réglés s'élèvent à CHF 230'000.

Sécurité et prévention

« Protège ton ouïe. »

Un thème important de longue date. L'action «Protections auditives» se poursuit. Au cours de l'année sous revue, un total de 1'875 pièces ont été livrées à prix réduit. Je profite de l'occasion pour remercier l'assurance militaire de son précieux soutien. Je vous demande d'applaudir chaleureusement les deux personnes de l'assurance militaire présentes, Madame Andrea Werner-Schmidt et Monsieur Urs Schönenberger.

Le plus grand merci va sans doute à toutes et à tous les fonctionnaires. Grâce à la grande discipline qui règne au sein des sociétés, le nombre de sinistres peut être maintenu à un faible niveau.

Assurances

Nos deux conseillers Hermann Mesmer et Patrick Vauthey ainsi que tous les membres du comité ou de la direction administrative de l'USS sont à la disposition de nos clients tout au long de l'année pour les conseiller et les aider. Nous constatons que le nombre de questions a fortement augmenté. Nos clients doivent être informés que la charge bureaucratique n'a pas diminué.

Il me tient à cœur d'exprimer ici mes remerciements à toutes les personnes impliquées.

Assurance de protection juridique

Notre président a déjà donné des informations sur l'assurance protection juridique. Malheureusement, de nombreuses sociétés pensent encore qu'elles n'ont pas besoin de protection juridique. Elles oublient que les moniteurs de tir, en particulier, qui sont responsables de l'organisation des tirs, ont besoin d'une protection particulière.

Boucllement 2023

Et maintenant, quelques informations complémentaires sur les comptes annuels 2023.

Le total des primes encaissées, y compris les paiements anticipés pour l'année en cours «reports de primes», s'est élevé à CHF 592'432.10.

Les primes pour les assurances spéciales ont été légèrement inférieures. Cela s'explique par une participation un peu moins importante aux fêtes cantonales de tir. De plus, aucune grand manifestation nationale de tir n'a eu lieu. Par ailleurs, moins de tirs ont été organisés sous le patronage d'une société.

Primes	2023	2022	2021
Assurances de base	557'153.00	537'260.30	532'513.35
Assurances spéciales	35'279.10	43'975.40	54'561.55
Total encaissement des primes	592'432.10	581'235.70	587'074.90

Malheureusement, l'an dernier, nous avons dû exclure une société car elle n'avait pas payé la prime de base malgré plusieurs rappels.

Placements

Une «année raisonnable» après une «année terrible», voilà comment on pourrait décrire l'année boursière 2023, si l'on fait abstraction de la dépréciation mentionnée dans le rapport de notre président. Suite à la chute du CS, il a fallu procéder à un douloureux amortissement d'un placement prétendument sûr. Les amortissements et corrections de valeur se sont élevés à CHF 156'000. Les revenus des titres se sont élevés à environ CHF 81'000, malgré la circonstance défavorable mentionnée précédemment.

En ce qui concerne l'administration et les commissions, nous avons pu économiser environ CHF 5'000 grâce à des réaffectations. Au total, des réserves latentes de CHF 97'502 ont été dissoutes. Grâce aux réserves de fluctuation bien dotées, nous pouvons absorber sans problème les baisses de cours. L'année dernière, contrairement à l'année 2022, un rendement positif a de nouveau pu être réalisé sur les titres.

Grâce à notre politique de placement prudente, nous sommes armés contre les fluctuations de cours.

Immeuble de la rue de Fribourg

Notre immeuble de la de Fribourg à Berne est notre lingot d'or. Ces dernières années, nous n'avons enregistré aucune vacance, ce qui signifie qu'il est toujours loué à 100%.

- En cas de changement de logement, nous procédons aux rénovations nécessaires et, en cas de besoin, nous remplaçons les appareils.
- Au cours de l'année sous revue, les compartiments de la cave ont été assainis.
- Nous avons amorti l'immeuble de CHF 17'000.
- Le rendement brut est de 6,60%.

Charges

Les charges administratives sont détaillées dans l'annexe aux comptes annuels 2023.

Comme prévu l'année dernière, les frais de personnel pour les réunions, congrès et autres événements ont diminué d'environ CHF 50'000.

La comparaison des coûts pour les assemblées des délégués est toujours intéressante.

2023 à Guin CHF 37'500 «arrondi»

2022 à Sursee CHF 41'000 «arrondi»

Coûts supplémentaires: Les principaux postes

- CHF 17'000 Sponsoring/publicité, acquisition de divers articles publicitaires, jeux de cartes, enregistreur, etc., y compris paiement partiel de notre nouveau site internet. Pour des raisons techniques, notre site internet doit être reprogrammé sur un nouveau système CMC et sera mis en ligne dans le courant de l'année.

- CHF 32'000 ont été investis dans la nouvelle base de données de l'USS. Cet investissement est également dû à des raisons techniques. Ce montant a déjà été amorti.

La taxation fiscale définitive pour l'année 2021 est arrivée en janvier 2024. Les autres impôts requis ont été régularisés dans la clôture 2023.

Bilan

- Le bilan ne comporte pas de risques.
- Le capital propre (sans les réserves latentes) se monte, au 31.12.2023, à CHF 8'223'656.12.

Résultat annuel et attribution du bénéfice 2023

L'Assemblée des délégués d'aujourd'hui dispose de CHF 160'656.12, bénéfice reporté inclus. La proposition d'attribution du bénéfice est la suivante:

Attribution		
aux réserves statutaires	CHF	110'000.00
Attribution		
aux réserves techniques	CHF	50'000.00
Report sur le nouvel exercice	CHF	656.12

Révision

La révision a été effectuée par la société Balmer-Etienne, Lucerne. Vous trouverez le rapport de l'organe de révision aux pages 20 et 21 du rapport annuel.

Remerciements

Je remercie tout particulièrement toute l'équipe de la direction administrative. Nous sommes une organisation de milice, c'est pourquoi nous accordons une grande importance à l'autonomie de chacun. Nos clients doivent sentir que nous sommes là pour eux et non le contraire. Nous attachons une grande importance à la camaraderie.

Nos partenaires doivent pouvoir compter sur nous. Mais cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas critiques. Au contraire, nous examinons en permanence les besoins des clients et notre activité commerciale.

Mes sincères remerciements vont également au Comité directeur pour l'excellente collaboration. Nous nous réjouissons de pouvoir mettre nos vastes prestations de service à la disposition des tireuses et tireurs de Suisse à des conditions avantageuses.

Fidèle à notre devise

« Être là les uns pour les autres. »

je vous remercie de votre attention.

4. Acceptation des comptes 2023 et attribution du bénéfice au bilan 2023

a) Rapport de l'organe de révision

Le rapport de révision se trouve aux pages 20 et 21 du rapport annuel.

b) Acceptation des comptes annuels et décision sur l'attribution du bénéfice au bilan

Les délégués soutiennent à l'unanimité la proposition du comité d'approuver les comptes annuels et confirment également la proposition d'attribution du bénéfice.

5. Décharge au comité

Proposition: Réélection des membres du comité
Décision: Les délégués donnent à l'unanimité décharge au comité dans la composition connue (rapport annuel, pages 24/25).

Le Président remercie, au nom du comité et de la direction administrative, pour la confiance accordée.

6. Élections

6.1. Réélection des membres du comité

Proposition: Stefan Zahler 1968,
Joel Haefeli 1991, Peter Schneeberger 1948,
Ursula Schönenberger 1956,
Rudolf Vonlanthen 1954

Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: Tous les membres du comité proposés sont réélus à l'unanimité.

6.2. Élection d'un nouveau membre du comité en remplacement de Marzio Landis

Proposition: Paolo Papa, né le 04.06.1948, domicilié à Augio GR, retraité

Expérience professionnelle: Swissair, Office fédéral des aérodromes militaires, RUAG Aerospace

Divers fonctions politiques au niveau communal, député, et associations cantonales et régionales

Activités de tir: Divers fonctions dans des sociétés et associations de tir ainsi que dans des sections et associations de chasseurs.

Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: Paolo Papa est élu à l'unanimité au comité

6.3. Réélection du président

Proposition: Rudolf Vonlanthen 1954

Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: Rudolf Vonlanthen est confirmé dans sa fonction à l'unanimité.

6.4. Réélection de l'organe de révision

Proposition: Balmer-Etienne SA de Lucerne, représentée par Madame Bettina Bereuter.

Aucune autre proposition n'est faite.

Décision: La maison Balmer-Etienne SA, Lucerne, est confirmée à l'unanimité comme organe de révision pour la durée d'une année.

7. Honorariat

Officier fédéral de tir en partance:

Oberst Erwin Büchler, ESO Kreis 8

Membre d'honneur:

Marzio Landis, membre du comité

Une petite reconnaissance est également remise à Werner Hirt pour sa longue activité de journaliste sportif.

Rudolf Vonlanthen rend hommage à leurs mérites et les remercie de leur infatigable et immense engagement. Tous reçoivent un petit cadeau.

8. Divers

Le président clôt la 136e Assemblée ordinaire des délégués en remerciant une nouvelle fois les délégués et les invités pour leur présence, leur fidélité et leur grand intérêt pour l'USS Assurances. Il adresse un chaleureux merci aux organisateurs, en particulier à Peter Gautschi, Yvonne Heggli ainsi qu'à Hanspeter Bäni. Le président remercie ses collègues du comité directeur, l'ensemble de la direction, le photographe du jour Hermann Mesmer, l'équipe de traduction ainsi que les représentants de la presse pour leur reportage bienveillant, intéressant et complet. Il remercie également les sponsors pour les cadeaux offerts à toutes les personnes présentes.

Cette soirée sera à nouveau complétée et enrichie par la remise des prix sportifs par la FST. Un grand merci également au président de la FST Luca Filippini et à sa formidable équipe pour leur grand engagement en faveur de notre sport de tir bien-aimé.

Le président souhaite à tous de bons moments, une bonne santé et invite tous les délégués et invités à l'apéritif et au banquet qui suivra. Pour terminer, il souhaite à tous bonne chance et une saison de tir réussie et sans accident, en reprenant le slogan de Mark Twain:

« Donne à chaque jour la chance d'être le plus beau de ta vie. »

Fin de l'Assemblée des délégués ordinaire: 18h05.

Aarau, 26.04.2024

La Teneur du procès-verbal: Maggie Mesmer

Le contenu du procès-verbal a été reconnu exact.

Berne, 07.07.2024

USS Coopérative assurances

Rudolf Vonlanthen, Président

Sepp Rusch, Directeur administratif

Dicastère assurances

Nouvelles dispositions légales

Le 1^{er} janvier 2024, la Loi révisée sur la Surveillance des assurances (LSA) et l'ordonnance sur la surveillance (OS) y afférente sont entrées en vigueur. Conformément à la nouvelle LSA, les courtiers en assurance sont catalogués en courtiers liés et non liés.

Cette nouvelle réglementation exige beaucoup de notre coopérative. En raison de son activité de courtier pour les produits Orion, Vaudoise et TSM, l'USS Assurances est un courtier lié. Elle est donc dans une relation de fidélité avec nos compagnies d'assurance partenaires.

Des contrats de courtage doivent être établis avec nos sociétés partenaires. De nombreuses questions se posent à ce sujet concernant l'étendue, l'exécution et la formulation des règles, ainsi que les obligations de surveillance juridiques relatives aux activités de courtage de leurs produits. L'élaboration de ces règles/conventions relève de la responsabilité de chaque société partenaire. Ces nouvelles réglementations représentent un grand défi pour l'USS ainsi que pour les «services de compliance des sociétés partenaires» respectives.

Dans ces réglementations figurent:

- des informations à l'intention du preneur d'assurance lors de la conclusion du contrat
- les conditions de l'activité de courtage
- la protection des données
- le respect des obligations de formation et de formation continue
- la prévention des conflits d'intérêts
- la remise de dossiers de clients
- les conséquences de la violation des obligations

Nouvelles admissions de coopérateurs

En 2024, 15 nouvelles sociétés ont été admises comme coopératrices de l'USS Assurances.

Il s'agit de:

- 2 sociétés de tir de la FST
- 1 association et sous-association cantonale
- 1 organisation de place de tir
- 9 sociétés de tir dynamique

- 1 société de tir de chasse
- 1 société sans fédération

Le nombre de coopérateurs s'élevait à 2'949 sociétés à la date de référence.

Planification de l'extension de l'offre d'assurance

L'USS Assurances envisage d'élargir son offre d'assurance. Actuellement, nous examinons avec l'un de nos partenaires s'il existe une possibilité d'offrir, par l'intermédiaire de l'USS Assurances, d'autres assurances de choses telles que les assurances de bâtiments et de biens mobiliers contre l'incendie, les forces de la nature, les dégâts des eaux, le vol ainsi que les incidents techniques. L'avantage pour nos clients serait qu'en cas de souhait ou de besoin, toutes les assurances nécessaires d'une association pourraient être conclues par notre société respectivement négociées par notre société partenaire. Cette offre de services permettrait de proposer des solutions d'assurance adaptées aux besoins et à des primes attractives. Il ne serait plus nécessaire de souscrire des polices supplémentaires auprès de compagnies d'assurance privées.

Assurance protection juridique

Les cas juridiques suivants ne sont couverts que par l'assurance de protection juridique Confort:

- litiges en matière de subventions avec les communes concernant l'assainissement des cibles et des pare-balles
- fermeture d'installations de tir suite à des fusions de communes
- construction dans les zones de sécurité
- actions en justice contre le bruit avec les voisins
- diverses demandes de dommages et intérêts
- problèmes en cas de refus de permis d'acquisition d'armes ainsi que de confiscation de l'arme

Exemples de cas juridiques actuels

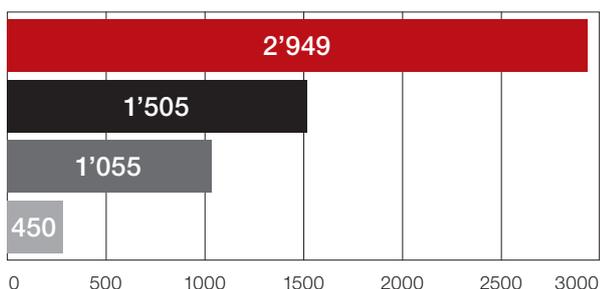
- La société de tir est locataire du terrain du stand de tir depuis 1967. Fin 2023, la société reçoit une lettre du secrétariat communal lui interdisant dès à présent l'accès au stand de tir. La société n'est pas d'accord avec la procédure de la commune. Le litige commence.
- Trois familles font opposition en raison des nuisances sonores causées par les tirs. Le stand de tir est une installation fixe qui a été assainie en 2000. Les moulins de la justice commencent à tourner.
- Une femme du village voisin est dérangée par le bruit des tirs et crée des difficultés considérables. Via Facebook et WhatsApp, elle diffuse même des histoires insultantes contre les membres du comité. La société de tir a besoin d'une aide juridique pour se défendre.
- Une société de tir a cessé de tirer en 2021 parce que le système de récupération des balles n'avait pas été assaini. Le comité s'est maintenant complètement renouvelé et a demandé un permis de construire à la commune afin de réaliser les amé-

nagements nécessaires. Le permis de construire est accordé, mais il est assorti de conditions. La commune exige notamment des garanties financières. La société de tir a besoin de conseils juridiques et de l'assistance d'un avocat.

- Des immeubles d'habitation sont prévus à proximité d'un stand de tir. Afin de préserver leurs droits et de ne pas mettre en péril les tirs, il faut faire opposition. L'assurance de protection juridique est sollicitée.
- Un propriétaire d'armes et tireur actif dans une société de tir a fait un burn-out. Il suit un traitement médical. Il a eu la surprise de recevoir la visite de la police, qui a perquisitionné son domicile et emporté ses armes. Il essaie maintenant de faire valoir ses droits et de récupérer ses armes.
- Contrôle routier normal. La police veut voir le triangle de panne. Mais dans le coffre se trouve encore l'arme de l'entraînement de tir de la veille au soir. La justice se met alors en branle. Dénonciation, perquisition, confiscation des armes, etc.

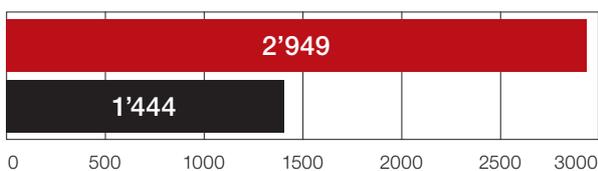
Assurance protection juridique

Membres avec protection juridique



- Total Sociétés FST assurées
- Sociétés avec protection juridique
- Protection juridique de base (35,77%)
- Protection juridique Combi (15,26%)

Membres sans protection juridique



- Total Sociétés FST assurées
- Sociétés sans protection juridique (48,97%)

Rapport des sinistres

L'exercice 2024 a été une année passionnante et intéressante en termes de sinistres. Nous avons enregistré 26 nouveaux sinistres qui concernaient notre coopérative. Répartis en segments, 12 sinistres accidents, 10 cas de responsabilité civile et 3 dommages casco ont été enregistrés.

En outre, un paiement volontaire a été effectué. A la fin de l'année, un cas de l'année 2015 était encore en suspens. Les dépenses pour les sinistres clôturés en 2024 s'élèvent à CHF 103'197.70. Des réserves de CHF 124'110.00 sont encore constituées pour les sinistres encore ouverts.

La charge de sinistres nettement plus élevée que l'année précédente s'explique par deux sinistres majeurs.

Malheureusement, un accident tragique et mortel a eu lieu au cours de l'exercice. Un homme a été écrasé lors de la descente des cibles après une manifestation de tir. Il s'est avéré que lors du remplacement des cibles, certaines d'entre elles avaient dû se détacher de leur cadre et l'écraser. Une indemnité de décès a été accordée à la veuve de l'accidenté conformément à la table de garantie de l'USS. De plus, les frais des obsèques ont également été couverts.

D'autre part, un cas de recours concernant un accident survenu en 2021 a pu être réglé avec succès, ce qui a également entraîné une augmentation des dépenses.

Nous constatons que nous recevons régulièrement diverses demandes d'indemnisation pour des dommages dus aux intempéries. Nous attirons votre attention sur le fait que l'USS Assurances n'est pas autorisée à couvrir les dommages dus aux éléments naturels. C'est l'affaire des assurances choses. L'USS Assurances n'a pas de concession pour prendre en charge de telles couvertures.

Nous souhaitons également profiter de l'occasion pour remercier tous nos assurés. Les tireurs prennent des précautions, font attention et respectent les prescriptions et les directives. Ils réfléchissent et anticipent. Cela contribue à prévenir les sinistres de manière proactive. Les fonctionnaires, présidents, moniteurs de tir, membres du comité et l'ensemble des tireurs sont conscients de leur responsabilité et l'assument au quotidien. L'USS Assurances les remercie tous pour leur soutien et leur prudence dans la pratique de notre beau sport.

Afin de faciliter le traitement des sinistres, nous vous demandons ce qui suit:

Pour la déclaration des sinistres, nous vous renvoyons volontiers à notre site Internet, où les sinistres peuvent être déclarés directement en ligne. En cas de dommages importants, en particulier de dommages corporels, nous vous prions de les déclarer directement et rapidement, si possible par e-mail ou par téléphone.

Nous vous prions de ne pas nous envoyer de factures sans commentaire ni indication sur le déroulement du sinistre. Vous pouvez nous décrire le déroulement du sinistre dans une lettre ou par e-mail à eric.zosso@uss-versicherungen.ch ou 079 249 89 73. Si nous avons besoin d'autres informations, nous prendrons contact avec vous.

Infos supplémentaires sous
www.uss-versicherungen.ch

Le responsable sinistres
Eric Zosso

Tabelle des sinistres sur plusieurs années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de sinistres	26	24	13	19	23	24	26
Liquidés au 31.12.	21	18	7	16	19	17	23
Répartition selon associations							
FST	24	22	12	17	21	22	21
AFTA	1	1	0	1	1	0	1
Autre	1	1	1	1	1	2	4
Genre de sinistres							
Accidents	6	5	4	6	2	9	12
Accidents sur le chemin	0	0	0	0	0	0	0
Dommmages matériels	5	6	5	4	8	7	4
Dommmages de RC	13	13	3	9	8	8	10
Dommmages à l'ouïe	2	0	1	0	2	0	0
Répartition par manifestations							
Groupe Tirs obligatoires	0	0	0	0	0	0	1
Tir en campagne	1	1	0	0	0	0	0
Cours jeunes tireurs	2	2	1	2	2	2	0
Autres cours	2	1	2	1	1	0	0
Tirs de société	5	4	3	4	6	7	7
Fêtes de tir	3	6	0	1	6	2	3
Autres Exploitation de tir	9	8	5	7	8	8	11
Tir d'entreprises	0	0	0	0	0	0	0
Armes air comprimé	1	1	1	2	0	0	1
Travaux d'entretien/-construction	3	1	1	2	0	5	3
Les sinistres concernent							
Pariticipants	7	10	3	1	10	12	12
Jeunes tireurs	2	2	3	1	0	1	0
Cibarres	1	0	0	0	0	0	0
Autres fonctionnaires	2	0	3	3	0	3	5
Tierces personnes	13	10	3	11	9	8	5
Sociétés	1	2	1	3	4	0	3
Indemnité crédit libre	4	5	3	2	4	0	1

Sécurité & prévention

Les mesures de sécurité et de prévention sont généralement mises en œuvre de manière exemplaire dans les sociétés de tir, ce qui est souligné par le faible nombre de sinistres. Un seul accident est toutefois à considérer comme un accident de trop. Il s'agit donc de continuer à appliquer le principe selon lequel «la conduite des exercices de tir doit être un bon exemple».

L'USS soutient les efforts de prévention en poursuivant les actions: **Pharmacie de premiers secours et protections auditives.**

Il s'agit pour les sociétés de contrôler régulièrement ces pièces d'équipement dans les installations de tir et de remplacer le matériel usagé ou défectueux. Il en va de même pour les protections auditives privées.

Adresse de commandes:

www.uss-versicherungen.ch

Contrôle de l'état et du fonctionnement des protections auditives



1. Les branches sont-elles encore extensibles?
2. Le coussinet d'oreille est-il encore intact et n'a-t-il pas durci?
3. La mousse dans le pavillon de l'oreille n'est-elle pas cassante?
4. La tension de l'arceau est-elle encore suffisante?

Développement des affaires

Au cours de l'exercice 2024, l'USS a réalisé un bon résultat et la situation financière est également bonne. Le bénéfice net a augmenté de CHF 7'000 par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 168'000. La baisse du résultat d'exploitation (- CHF 49'000) a été compensée par une amélioration du résultat des placements financiers (CHF 45'000) et une diminution des charges fiscales (CHF 11'000). Les recettes de primes ont diminué de CHF 7'000 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 585'000. Cette baisse s'explique principalement par la diminution du nombre d'assurés en raison de dissolutions ou de fusions d'associations. En raison de l'augmentation du nombre de sinistres, les charges de sinistres ont augmenté de CHF 82'000 pour atteindre CHF 103'000.

En revanche, des provisions pour sinistres de CHF 80'000 ont été dissoutes en 2024. Les charges d'exploitation ont augmenté de CHF 25'000 pour atteindre CHF 474'000. Cette augmentation est principalement due à la hausse des dépenses de publicité et de sponsoring ainsi qu'aux dépenses liées au nouveau site Internet de l'USS. En raison de l'adaptation continue du programme d'assurance de l'USS, les dépenses informatiques sont restées élevées.

Le produit net des placements financiers a augmenté de CHF 45'000 par rapport à l'année précédente pour atteindre CHF 155'000. Ce montant se compose du produit immobilier de CHF 95'000 (CHF 85'000 l'année précédente) et du produit des titres de CHF 60'000 (CHF 25'000 l'année précédente). L'USS est propriétaire d'un bien immobilier à Berne, qui est entièrement loué depuis des années et qui a généré un rendement brut de 6,6% en 2024 sur la base du prix d'achat.

L'augmentation du rendement des titres est principalement due aux pertes réalisées l'année précédente. En 2024, un rendement positif a été réalisé sur les titres. Fin 2024, l'immeuble et les placements financiers sont inscrits au bilan pour une valeur comptable de CHF 8'291'000 (contre CHF 8'282'000 l'année précédente). La valeur comptable se répartit comme suit: 19% en obligations et dépôts à terme, 24% en actions, 36% en fonds et autres placements et 20% pour l'immeuble. Au 31 décembre 2024, les provisions inscrites au bilan s'élèvent à CHF 310'000, dont CHF 250'000 pour des sinistres non réglés. Fin 2024, les fonds propres s'élèveront à CHF 8'391'000. La variation de CHF 167'000 par rapport à l'année précédente correspond au bénéfice net de l'exercice. Comme les années précédentes, il est proposé d'affecter le bénéfice au bilan à la fin de l'année 2024 aux réserves existantes.

Comptes annuels 2024

Comptes de résultat

	Annexe	2024	2023
Primes brutes	3.1	584'942.50	592'432.10
Part des réassureurs		- 104'111.10	- 95'479.10
Primes nettes		480'831.40	496'953.00
Paiements pour cas d'assurance		- 103'198.70	- 21'435.40
Variation des provisions techniques		80'000.00	20'000.00
Charges de sinistres		- 23'198.70	- 1'435.40
Autres produits		60'656.05	46'567.41
Frais de personnel, prestations de tiers		- 165'675.85	- 159'870.80
Séances, Conférences, Manifestations		- 47'901.05	- 40'093.30
Assemblée des délégués		- 39'311.20	- 37'427.90
Publicité, sponsoring		- 93'190.08	- 81'353.78
Charges informatiques		- 15'384.02	- 29'069.20
Imprimés, matériel de bureau		- 23'302.15	- 31'296.85
Révision, conseil		- 26'699.05	- 25'048.20
Amortissements		- 41'510.40	- 32'310.00
Autres charges d'exploitation		- 20'922.30	- 12'162.10
Charges d'exploitation		- 473'896.10	- 448'632.13
Résultat d'exploitation		44'392.65	93'452.88
Produit net des placements financiers	3.2	155'056.02	110'204.33
Bénéfice avant impôts		199'448.67	203'657.21
Charges fiscales		- 32'313.80	- 43'203.65
Bénéfice		167'134.87	160'453.56

Bilan

	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités		500'160.84	430'183.12
Autres créances à court terme		22'310.10	44'146.86
Actifs transitoires		16'649.43	12'921.58
Total des actifs courants		539'120.37	487'251.56
Placements financiers	3.3	8'290'955.74	8'282'445.51
Total des actifs immobilisés		8'290'955.74	8'282'445.51
Total des actifs		8'830'076.11	8'769'697.07

Comptes annuels 2024

Bilan	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Dettes sur livraisons et prestations		50'974.95	40'334.20
Passifs transitoires		78'310.17	75'706.75
Provisions à court terme	3.4	184'000.00	330'000.00
Total des capitaux étrangers à court terme		313'285.12	446'040.95
Provisions à long terme	3.4	126'000.00	100'000.00
Total des capitaux étrangers à long terme		126'000.00	100'000.00
Total des capitaux étrangers		439'285.12	546'040.95
Capital social		3'000'000.00	3'000'000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice			
Réserves statutaires		4'250'000.00	4'140'000.00
Reserves techniques		973'000.00	923'000.00
Bénéfice reporté		656.12	202.56
Bénéfice		167'134.87	160'453.56
Total des capitaux propres		8'390'790.99	8'223'656.12
Total des passifs		8'830'076.11	8'769'697.07

Tableau des flux de trésorerie	2024	2023
Bénéfice	167'134.87	160'453.56
Amortissements et corrections de valeurs	139'549.49	155'925.30
Variation du fond de roulement net	- 88'646.92	- 32'286.91
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	218'037.44	284'091.95
Investissements en actifs financiers	- 1'356'614.90	- 1'567'868.91
Désinvestissements en actifs financiers	1'250'065.58	914'808.10
Investissements en valeur immatérielle	- 41'510.40	- 32'310.00
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	- 148'059.72	- 685'370.81
Variation des liquidités	69'977.72	- 401'278.86
État des liquidités en début d'année	430'183.12	831'461.98
Variation des liquidités	69'977.72	- 401'278.86
État des liquidités en fin d'année	500'160.84	430'183.12

Comptes annuels 2024

Annexe aux comptes annuels

1. Informations générales

Nom, forme juridique, siège

USS Coopérative Assurances, Berne

Nombre de postes à plein temps

Le nombre moyen de postes à temps plein était inférieur à 10 au cours de l'année de référence et de l'année précédente.

Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de contrôle pour la révision de l'année 2024 se monte à CHF 18'267.80.

2. Principes de présentation des comptes

Placements financiers

Les immobilisations financières se composent de titres cotés en bourse et d'un immeuble. Les titres sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. L'immeuble est inscrit au bilan à son coût d'acquisition, déduction faite des amortissements.

Provisions techniques d'assurance

Des provisions, établies sur la base d'une estimation des paiements et frais de traitement à venir, sont constituées pour tous les sinistres survenus jusqu'à la date de clotûre du bilan. En outre, des provisions sont constituées pour couvrir les fluctuations dans la fréquence des sinistres et de leurs montants. Elles sont calculées selon les principes de base de la comptabilité analytique.

3. Information sur les postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Primes brutes

Accident	233'390.56	237'177.29
Domages	58'381.16	59'294.31
Responsabilité civile	293'170.78	295'960.50
Total primes brutes	584'942.50	592'432.10

3.2 Produit net des placements financiers

	2024	2023
Revenu des titres	119'992.76	81'236.77
Administration, commissions	- 59'722.91	- 56'495.69
Total du résultat des titres	60'269.85	24'741.08
Revenu locatif	144'078.00	143'328.00
Charles immobilières	- 32'391.28	- 40'864.75
Amortissements	- 16'900.55	- 17'000.00
Total résultat immobilier	94'786.17	85'463.25
Total produit net des placements financiers	155'056.02	110'204.33

Comptes annuels 2024

3.3 Placements financiers

Obligations

Actions

Fonds et autres

Total des titres

Immeuble

Total des placements financiers

3.4 Provisions

Provisions pour sinistres non réglés

Autres provisions

Total des provisions à court terme

Provisions pour fluctuations à long terme

Total des provisions

4. Dissolution nette des réserves latentes

Total des réserves latentes nettes dissoutes

	31.12.2024	31.12.2022
	1'606'378.07	2'360'969.64
	2'007'901.44	1'789'922.07
	2'991'676.27	2'498'553.80
Total des titres	6'605'955.74	6'649'445.51
	1'685'000.00	1'633'000.00
Total des placements financiers	8'290'955.74	8'282'445.51
	124'000.00	230'000.00
	60'000.00	100'000.00
Total des provisions à court terme	184'000.00	330'000.00
	126'000.00	100'000.00
Total des provisions	310'000.00	430'000.00
	0.00	97'502.00
	2024	2023
	0.00	97'502.00

Proposition pour l'utilisation du bénéfice au bilan

Bénéfice de l'année d'exploitation

Bénéfice reporté

Bénéfice au bilan

Attribution aux

Réserves statutaires

Réserves techniques

Total des attributions

Report à nouveau

	31.12.2024	31.12.2023
	167'134.87	160'453.56
	656.12	202.56
Bénéfice au bilan	167'790.99	160'656.12
	110'000.00	110'000.00
	50'000.00	50'000.00
Total des attributions	160'000.00	160'000.00
Report à nouveau	7'790.99	656.12

Rapport de l'organe de révision

à l'assemblée des délégués de l'

USS Assurances société coopérative, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Balmer-Etienne AG

Kaufmannweg 4

6003 Lucerne

Phone +41 41 228 11 11

info@balmer-etienne.ch

balmer-etienne.ch

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'USS Assurances société coopérative (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrale de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lucerne, 13 février 2025
rf/psh

Balmer-Etienne AG

Roland Furger
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Pascal Schillig
Expert-réviseur agréé

Membre d'honneur Hans-Rudolf Gloor

30 Juin 1933 – 7 Octobre 2024

Le 7.10.2024 est décédé notre membre d'honneur et ami Hans-Rudolf Gloor, à l'âge de 91 ans.



En 1976, lors de l'assemblée des délégués au Kursaal de Berne, Hans-Rudolf Gloor a été élu représentant de la «Fédération suisse de tir au revolver et au pistolet» (FSTRP) au comité central de l'ancienne Assurance-accidents des sociétés suisses de tir. A l'époque, la FSTRP avait droit à un siège au sein de l'USS. Lors de son élection, il était absent du pays pour des raisons professionnelles. Il est entré au service de l'USS avec deux autres élus.

Il a commencé son activité de tir chez les Tireurs en stand à Brugg. A partir de 1961, il a été membre des Tireurs de la Ville d'Aarau. Il a exercé différentes fonctions au sein de ces sociétés avant d'être élu au comité de la FSTRP en 1970. Il a été nommé membre d'honneur de la FSTRP après 10 ans d'activité au sein de son comité.

Au sein de l'USS, Hans-Rudolf a repris le département de la prévention des accidents. Il s'est acquitté de cette tâche importante avec beaucoup d'engagement et de compétence. Hans-Rudolf peut être considéré comme le «père» de la campagne de protection auditive. En quatre actions, 60'000 protections auditives ont été remises à prix réduit aux sociétés. En outre, il a été responsable de la création des affiches de prévention des accidents ainsi que des autocollants pour les tables de marquage.

Hans-Rudolf Gloor a été nommé, pour ses mérites, membre d'honneur de l'USS lors de l'Assemblée des délégués 1988 à l'Albispüetli, Zurich.

Avec Hans-Rudolf Gloor, nous perdons un ami et camarade apprécié.

Geschäftsführung / Direction administrative

Geschäftsführer Directeur administratif



Rusch Sepp

Hostet 5
9050 Appenzell

Mobile +41 79 543 06 60
sepp.rusch@
uss-versicherungen.ch

Geschäftsführer Stv./Directeur administratif adjt Prämieninkasso/Encaissement des primes



Schmutz Rolf

Frutigenstrasse 50
3604 Thun

Mobile +41 79 356 09 57
rolf.schmutz@
uss-versicherungen.ch

Administration



Mesmer Maggie

Rösslistrasse 26
9056 Gais

Mobile +41 79 289 93 66
maggie.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen /Assurances

Deutschschweiz, Tessin / Suisse alémanique/italienne



Mesmer Hermann

Rösslistrasse 26
9056 Gais

Mobile +41 79 229 34 55
hermann.mesmer@
uss-versicherungen.ch

Schäden Sinistres



Zosso Eric

c/o Vaudoise Assurances
Rue St-Pierre 18
1701 Fribourg
Mobile +41 79 249 89 73
eric.zosso@
uss-versicherungen.ch

Sicherheitsfragen & Prävention Sécurité & Prévention



Blaser Ueli

Lenggenweg 11
3550 Langnau i. E.

Mobile +41 79 309 42 27
ueli.blaser@
uss-versicherungen.ch

Versicherungen /Assurances

Suisse Romande



Vauthey Patrick

Rue de Lausanne 15
1530 Payerne

Mobile +41 79 213 74 33
patrick.vauthey@
uss-versicherungen.ch

Vorstand/Comité



Präsident / Président

Vonlanthen Rudolf

Oberzelg 7
1735 Giffers

Mobile +41 79 679 29 57

rudolf.vonlanthen@uss-versicherungen.ch



Vize-Präsident, Finanzen / Vice-président, Finances

Zahler Stefan

Ahornstrasse 2
3752 Wimmis

Mobile +41 79 672 97 35

stefan.zahler@uss-versicherungen.ch



Mitglied / Membre

Schneeberger Peter

Metallstrasse 12
6300 Zug

Mobile +41 79 331 00 74

peter.schneeberger@uss-versicherungen.ch



Mitglied / Membre

Papa Paolo

Stradin 21
6548 Augio

Mobile +41 79 290 42 45

paolo.papa@uss-versicherungen.ch

Vorstand/Comité



Mitglied / Membre

Schönenberger Ursula

Tellstrasse 6
9533 Kirchberg

Mobile +41 79 579 12 16

ursula.schoenenberger@uss-versicherungen.ch



Mitglied / Membre

Haefeli Joel

5073 Gipf-Oberfrick

joel.haefeli@uss-versicherungen.ch

Revisionsstelle / Organe de contrôle

Balmer-Etienne AG, Luzern

Ehrenmitglieder / Membres d'honneur

Kunz Otto

Chemin des Clochettes 19, 1206 Genève

Mäder René

von May-Strasse 21, 3604 Thun

Schneeberger Peter

Metalstrasse 12, 6300 Zug

Ramelli Edy

Via Ginnasio 2, 6710 Biasca

Grünenwald Jean Paul

Rue des Oeuches 1, 2842 Rossemaison

Meier Siegfried

Tännikonerstrasse 4, 8355 Aadorf

Liechti Hans Rudolf

Spiezbergstrasse 24A, 3700 Spiez

Landis Marzio

In Giàgh Pìanca 22, 6953 Lugaggia

Organisation USS Versicherungen Organisation USS Assurances

